



FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance est un service communautaire gratuit.

C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des professionnels de l'accueil individuel et des enfants.

Ses missions s'articulent autour de quatre fonctions principales, dont le soutien à la professionnalisation et l'animation de temps de rencontres et d'échanges. Cela se fait notamment à travers la proposition d'ateliers jeux et rencontres, permettant de rompre l'isolement souvent ressenti par les assistant(e)s maternel(le)s.

Les temps d'accueil collectif sont ouverts, sans inscriptions, aux assistants maternels et gardes à domicile accompagnés des enfants qu'ils accueillent sur différentes communes de la CCVBA :

- **Bessé-sur-Braye** le lundi de 9h45 à 11h30
- **Saint-Calais** le mardi de 9h30 à 11h30
- **Vibraye** le jeudi de 9h30 à 11h30
- **Lavaré** un vendredi par mois de 9h45 à 11h30
- **Dollon** un vendredi par mois de 9h45 à 11h30

Afin de permettre un accueil de qualité à chacun, le relais se réserve la possibilité de limiter le nombre de personnes en fonction des locaux.

La participation aux activités d'éveil du RPE est un choix des assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile, qui se fait en accord avec les parents employeurs (et fait l'objet d'une autorisation écrite signée du parent employeur) et en tenant compte du rythme des enfants. Les parents peuvent être invités à venir visiter les lieux de rencontres.

Le relais petite enfance veille à l'intérêt de l'enfant et du groupe et pourra inviter l'assistant(e) maternel(le) à différer ou écourter sa présence à l'atelier, si besoin.

Le RPE est un espace de jeu, d'éveil, de rencontres et de socialisation pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile, les enfants restent sous leurs responsabilités.

Cette charte a pour but de définir les principes élémentaires pour assurer le bien être des jeunes enfants lors des temps d'accueil collectif au Relais. Elle a été élaborée en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant et en collaboration avec les assistant(e)s maternel(le)s.

CADRE D'ACCUEIL ET POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL

ENGAGEMENT DE L'ANIMATRICE :

- Offrir un espace d'accueil adapté aux enfants et aux adultes
- Etre à l'écoute, mettre à disposition des outils et transmettre ses connaissances
- Accueillir les propositions et initiatives concernant les activités et la vie du relais
- L'animatrice est garante de la sécurité des lieux et du respect de la Charte
- L'animatrice est garante du bien être individuel et collectif de chacun lors des temps d'accueil
- L'animatrice organise, prépare et communique en amont sur les ateliers proposés

Il n'y a aucune relation de hiérarchie entre l'animatrice et les assistant(e)s maternel(le)s.

ENGAGEMENT DES ADULTES PRESENTS AU RELAIS :

- Respecter la Charte d'accueil, la Charte nationale et ses missions
- Respecter les pratiques professionnelles de chacun et faire preuve de bienveillance
- Utiliser raisonnablement son téléphone: ceux-ci sont en silencieux, la prise de photos est possible uniquement pour les enfants accueillis sur son propre agrément et sur autorisation parentale
- En présence des enfants, les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges et au vocabulaire employé, ne pas émettre de jugement vis-à-vis de quiconque (familles, collègues, situations, enfants...), éviter de parler au dessus de la tête des enfants. Un rendez-vous ou un appel téléphonique avec l'animatrice est à privilégier, pour les situations complexes
- L'adulte participe activement à la vie du relais (rangement des jeux, propositions, échanges, observations...)
- Afin de limiter la propagations des virus, l'adulte et les enfants enlèvent leurs chaussures et se lavent les mains à leurs arrivées
- Afin de respecter le temps de travail nécessaire à l'organisation de ses ateliers et de garder le principe même de la rencontre, l'assistant(e) maternel(le) s'engage à prévenir de son absence.
- L'assistant(e) maternel(le) veille au bien être des enfants accueillis et participe ou non aux ateliers en tenant compte de l'intérêt de chaque enfant (maladie, fatigue...)

ACCOMPAGNEMENT ET SÉCURITÉ AFFECTIVE DE L'ENFANT

- Respecter les émotions de l'enfant et adopter une attitude bienveillante et de disponibilité
- Si les échanges entre adultes sont important, la priorité doit rester la disponibilité envers les enfants et l'accompagnement dans leurs jeux et explorations
- Se mettre à la hauteur des enfants, s'asseoir pour les accompagner du regard et de la parole, se positionner en adulte "phare" qui éclaire et sécurise la zone de jeu et favorise la découverte.
- Respecter au maximum le rythme de l'enfant lors des accueils : pas d'heure d'arrivée ou de départ imposée au relais (sauf exception lorsqu'il y a des interventions spécifiques)
- Prévoir doudous et tétines pour le réconfort

AUTONOMIE DE L'ENFANT

- L'observation est la base pour accompagner le jeune enfant
- Laisser l'enfant explorer à son rythme, il faut parfois du temps, et plusieurs séances, avant qu'un enfant vienne explorer une activité / un nouveau jeu
- Le jeu libre est l'activité principale de l'enfant : être à l'écoute des envies de l'enfant et lui proposer les choses sans le forcer, à faire comme les autres ou à être avec les autres si ce n'est pas son désir
- Le déroulé de l'atelier (temps de regroupement, chansons et histoires, propositions d'activité...) offre des repères indispensables à l'enfant
- Faire confiance à l'enfant
- Lors d'activité manuelles, garder à l'esprit que l'esthétisme n'est pas le but recherché et que ces activités favorisent avant tout le plaisir et l'exploration de l'enfant